

**ARRETE DAJI/2023/AFL/001**  
**Portant fermeture temporaire du**  
**site universitaire 29 Schuman**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**  
**Le Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines**

**Vu** les articles L.712-2, R.712-1, R.712-6 et R. 712-8 du code de l'éducation,  
**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université, notamment son article 16,  
**Vu** le règlement intérieur de l'Université, notamment son article 10,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 06 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric Berton à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** l'arrêté portant délégation de pouvoir du président de l'université au directeur de l'UFR ALLSH n° DAJI/2022/DP/n°06 en date du 2 novembre 2022 ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R. 712-1 du code de l'éducation, le président d'université est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article de l'article R. 712-6 du code de l'éducation, le président d'université est compétent pour prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre ;

Considérant que le Directeur de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines a reçu délégation de pouvoir afin notamment d'organiser l'évacuation des bâtiments en cas d'incident ;

Considérant que depuis le 10 avril 2023, le bâtiment Egger situé au 29 Avenue R. Schuman sur la commune d'Aix en Provence est occupé dans le cadre d'un mouvement étudiant ; que tous les accès à ce bâtiment ont été bloqués, empêchant ainsi les activités administratives et pédagogiques de se dérouler dans des conditions garantissant la sécurité des agents et étudiants ;

Considérant que la nature du blocage du bâtiment Egger (entrées obstruées par des chaises et des tables sur plusieurs mètres, accès impossibles aux ascenseurs, dégradations d'accès et ouvertures du site, issues de secours bouchées) fait peser un risque pour la sécurité et la sûreté de l'ensemble des personnels et usagers du site universitaire 29 Schuman ;

Considérant qu'il était nécessaire, à titre préventif d'organiser l'évacuation de l'ensemble des bâtiments du site universitaire 29 Schuman dès le 11 avril 2023 ;

Considérant, par conséquent, qu'il est impératif au vu de l'ensemble des faits susvisés et eu égard à la menace de désordre et d'atteinte à la sécurité des personnes, de fermer temporairement l'accès à l'ensemble du site, et des bâtiments, situés au 29 Avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence.

**ARRETEMENT**

**Article 1**

Le site universitaire du 29 Avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence, et l'ensemble des bâtiments le composant, est fermé à compter du 12 avril 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

## **Article 2**

Les personnels affectés sur site sont placés en travail à distance lorsque les fonctions et les conditions le permettent.

## **Article 3**

Dans la mesure du possible, les activités pédagogiques et de formation sont aménagées de manière à assurer la continuité de la mission de service public d'enseignement.

## **Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication.

## **Article 5**

Le Directeur de l'UFR ALLSH, la Directrice Générale des Services, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

## **Article 6**

Le recteur chancelier est informé de la présente décision.

**Fait à Marseille, le 12 avril 2023,**

**Eric BERTON,**

Président d'Aix-Marseille Université

A blue ink signature of Eric Berton, written over a circular stamp of Aix-Marseille University (AMU). The stamp contains the text 'université d'Aix-Marseille' and 'AMU' around a central asterisk.

**Lionel DANY,**

Directeur de l'Unité de Formation et  
Recherche des Arts, Lettres,  
Langues et Sciences humaines

A blue ink signature of Lionel Dany, written over a circular stamp of Aix-Marseille University (AMU). The stamp contains the text 'université d'Aix-Marseille' and 'AMU' around a central asterisk.